



UFC-QUE CHOISIR
233 boulevard Voltaire
75011 PARIS
TEL : 01.43.48.55.48
FAX : 01.43.48.44.35
www.quechoisir.org

Paris, le 10 avril 2008

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'UFC-Que Choisir saisit le juge américain dans l'affaire Intel

L'UFC-Que Choisir, partie tierce dans la procédure engagée par la Commission européenne contre la société INTEL, dépose aujourd'hui une requête devant le juge américain de l'Etat du Delaware, saisi d'une « class action » contre la société.

Depuis les années 2000, la Commission européenne soupçonne INTEL d'avoir abusé de sa position quasi monopolistique sur le marché des microprocesseurs x86. Elle a été alertée par AMD, son dernier concurrent présent sur le marché, qui a aussi engagé une procédure pour des faits similaires aux Etats-Unis.

Les pratiques reprochées, si elles sont confirmées, n'auraient pas seulement nui à AMD, mais également à l'ensemble des acheteurs d'ordinateurs et donc aux consommateurs.

INTEL aurait non seulement gravement porté atteinte au libre choix des consommateurs, mais pourrait aussi profiter de sa position dominante pour imposer des prix supérieurs à ceux qui résulteraient d'une concurrence saine et loyale.

Enfin, l'affaiblissement de la concurrence aurait freiné l'arrivée d'innovations sur le marché.

La requête de l'UFC-Que Choisir permettra l'accès à des pièces du dossier utiles pour estimer le préjudice des millions de consommateurs en Europe. Si la Commission condamne effectivement la société Intel et que l'UFC-Que Choisir est en mesure d'estimer le préjudice, l'association n'exclut pas d'agir pour obtenir réparation, éventuellement par voie judiciaire.

Contact presse : 01 44 93 19 84